



## La population légale de l'Ile-de-France : 11 959 807 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2013

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Ile-de-France compte 11 959 807 habitants. En cinq ans, la population a augmenté de plus de 300 000 habitants, soit une hausse annuelle moyenne de 0,5 %. La Seine-et-Marne reste le département francilien le plus dynamique, suivi de peu par l'Essonne.

Nadine Laroche, service statistique

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises ont été publiées au Journal officiel. Elles prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se substituent à celles publiées l'an dernier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Ile-de-France compte 11 959 807 habitants (figure 1). Elle concentre ainsi 19 % de la population de France métropolitaine dans moins de 4 % des communes.

Huit Franciliens sur dix résident dans une commune de plus de 10 000 habitants, et plus d'un sur cinq dans une commune de plus de 100 000 habitants. La population est plus diffuse dans l'ensemble des autres régions, où quatre personnes sur dix vivent dans une commune de 10 000 habitants ou plus.

Entre 2008 et 2013, la région gagne 60 000 habitants par an. Son rythme de croissance est similaire à celui de la France : +0,5 % en moyenne. La croissance démographique francilienne reste due uniquement à l'excédent naturel, le solde migratoire apparent étant largement déficitaire. Le solde naturel est positif

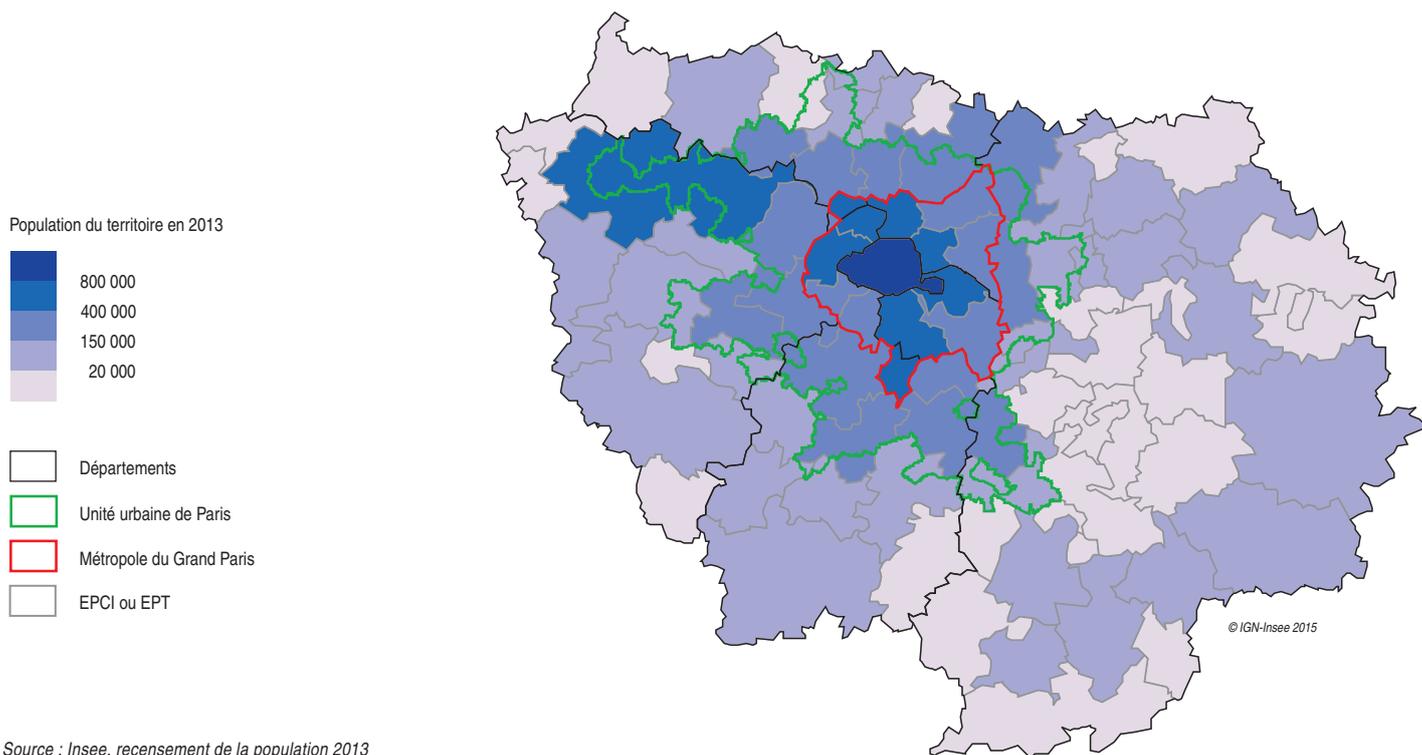
dans tous les départements d'Ile-de-France, tandis que le solde migratoire est négatif dans tous hormis la Seine-et-Marne.

Si la population augmente de façon homogène en petite couronne et en grande couronne, le rythme de croissance à Paris est nettement inférieur à celui de la région : +0,2 % par an. Ce rythme est deux fois moins élevé qu'au cours de la période 1999-2008. En petite couronne également, la croissance a ralenti au cours des cinq dernières années (+0,6 % par an contre +0,9 % par an entre 1999 et 2008). En cinq ans, la capitale a gagné 18 000 habitants, soit 6 % des nouveaux Franciliens alors qu'elle représente 19 % de la population régionale. À Paris, le déficit migratoire est en effet à peine compensé par l'excédent naturel. C'est le cas également dans les Yvelines, où la croissance reste modérée. Avec 0,9 % de croissance par an, la Seine-et-Marne, qui cumule excédent naturel et excédent migratoire, demeure le département le plus dynamique de la région. C'est celui qui contribue le plus à l'accroissement de la région (20 %).

### 1 La Seine-et-Marne et l'Essonne sont les départements franciliens les plus dynamiques

	Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Variation annuelle moyenne 2008-2013 (en %)		
			Totale	Part due au solde naturel	Part due au solde migratoire
<b>Paris</b>	<b>2 211 297</b>	<b>2 229 621</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,6</b>
Hauts-de-Seine	1 549 619	1 591 403	0,5	1,0	-0,5
Seine-Saint-Denis	1 506 466	1 552 482	0,6	1,3	-0,7
Val-de-Marne	1 310 876	1 354 005	0,7	1,0	-0,3
<b>Petite couronne</b>	<b>4 366 961</b>	<b>4 497 890</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,5</b>
Seine-et-Marne	1 303 702	1 365 200	0,9	0,8	0,1
Yvelines	1 406 053	1 418 484	0,2	0,8	-0,6
Essonne	1 205 850	1 253 931	0,8	0,9	-0,1
Val-d'Oise	1 165 397	1 194 681	0,5	1,1	-0,6
<b>Grande couronne</b>	<b>5 081 002</b>	<b>5 232 296</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,3</b>
<b>Ile-de-France</b>	<b>11 659 260</b>	<b>11 959 807</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,4</b>
France métropolitaine	62 134 867	63 697 865	0,5	0,4	0,1
France hors Mayotte	64 013 266	65 564 756	0,5	0,4	0,1

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

Parmi les autres départements, l'Essonne est celui où le déficit migratoire apparent est le plus faible. Son dynamisme démographique (+ 0,8 % en moyenne) est porté notamment par Corbeil-Essonnes et Massy. Ces communes représentent, à elles deux, le quart de la croissance du département. Elles figurent d'ailleurs parmi les plus contributives à la croissance régionale.

### Toutes les communes d'Ile-de-France relèvent désormais d'une structure intercommunale

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui crée la métropole du Grand Paris (MGP) prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. En vertu du décret n°2015-1212, le périmètre de la MGP comprend les communes de Paris et de petite couronne, plus sept communes de grande couronne (Argenteuil, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon). Ce territoire rassemble près de sept millions d'habitants, soit 58 % de la population francilienne (figure 2). En vertu des décrets du 11 décembre 2015 du ministère de la décentralisation et de la fonction publique, le territoire de la MGP est découpé, hors la commune de Paris, en onze établissements publics territoriaux (EPT) comptant entre 306 000 et 679 000 habitants. Conformément aux dispositions prévues par l'article 11 de la loi MAPTAM, le schéma régional de coopération intercommunale adopté (arrêté du 4 mars 2015) vise à construire dans la zone dense de l'Ile-de-France, autour de la MGP, de grands territoires structurants de

### Source

Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013 correspondent aux résultats définitifs issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2011 à 2015. Les données au 1<sup>er</sup> janvier 2008 proviennent des enquêtes de 2006 à 2010. Les comparaisons sont donc faites entre deux cycles complets de recensement.

nature à pouvoir porter des projets de développement et d'aménagement d'envergure : tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, devront ainsi former des ensembles d'au moins 200 000 habitants, sauf dérogation. À ce stade, 70 % des résidents de l'unité urbaine de Paris hors MGP vivent dans un EPCI de plus de 200 000 habitants. S'agissant des communes franciliennes localisées hors de l'unité urbaine, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit l'élaboration de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Les périmètres des intercommunalités pourront évoluer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date à laquelle la mise en œuvre des SDCI doit être achevée. Hors Paris, l'ensemble des Franciliens habitent début 2016 dans une commune adhérent à une structure intercommunale contre 72 % cinq ans auparavant. À terme, l'Ile-de-France devrait compter une soixantaine de structures intercommunales. ■

#### Insee Ile-de-France

1 rue Stephenson  
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

#### Directrice de la publication :

Sylvie Lagarde

#### Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

#### Crédits photos :

Phovoir  
ISSN 2426-1262  
© Insee 2015

### Pour en savoir plus

- Le recensement de la population, site internet de l'Insee : [www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm](http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm)
- Textes relatifs au périmètre de la métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux : **Décret 2015-1212 du 30 septembre 2015**  
Décrets du 11 décembre 2015 du ministère de la décentralisation et de la fonction publique
- Arrêté portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France : **Arrêté n° 2015063-0002**

